

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/373

11 avril 1983

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

---

LETTRE DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE TCHECOSLOVAQUE  
DATEE DU 11 AVRIL 1983, TRANSMETTANT DES EXTRAITS DU COMMUNIQUE ADOPTE A LA  
REUNION DU COMITE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS MEMBRES  
DE L'ORGANISATION DU TRAITE DE VARSOVIE, PUBLIE LE 7 AVRIL 1983, A PRAGUE

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-inclus des extraits du communiqué  
adopté à la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats membres  
de l'Organisation du Traité de Varsovie, publié le 7 avril 1983 à Prague.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour  
que ce texte soit publié comme document officiel du Comité du désarmement.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Milčš VEJVODA

GE.83-60845

Extraits du communiqué adopté à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, publié le 7 avril 1983 à Prague

A la réunion, une attention particulière a été accordée aux mesures visant à prévenir l'intensification de la course aux armements nucléaires sur le continent européen, qui entraîne des conséquences dangereuses pour la situation en Europe et accroît le danger de guerre. Ce problème est d'autant plus actuel et urgent qu'aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent dans les négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes nucléaires en Europe et que, parallèlement, des préparatifs sont en cours en vue de déployer en Europe occidentale, dès la fin de cette année, les nouveaux missiles américains de moyenne portée.

Les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont confirmé qu'ils s'efforçaient d'obtenir l'élimination complète des armes nucléaires aussi bien tactiques que de moyenne portée en Europe et qu'ils étaient prêts à contribuer à la réalisation d'une telle solution. Pour accomplir un pas important dans cette direction, ils appuient fermement une réduction radicale des armes nucléaires de moyenne portée en Europe, sur la base du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

A cet égard, ils rappellent les propositions qu'ils ont faites dans la Déclaration politique de Prague, en particulier les propositions soviétiques du 21 décembre 1982, et ils espèrent recevoir des réponses formulées dans un esprit constructif, afin que les négociations de Genève puissent aboutir à un accord positif. Le problème des armes nucléaires de moyenne portée en Europe doit être résolu de façon à exclure le déploiement de nouvelles armes nucléaires américaines de moyenne portée et à assurer le maintien de l'équilibre militaire et stratégique à des niveaux sans cesse plus bas.

Les ministres ont examiné d'autres mesures visant à la réalisation de l'importante initiative commune proposée dans la Déclaration politique de Prague en vue de conclure un traité sur la renonciation mutuelle à l'emploi de la force militaire et le maintien de rapports pacifiques entre les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ils ont constaté que cette proposition, ainsi qu'il ressort des contacts et des consultations, a été accueillie avec beaucoup d'intérêt dans de nombreux pays du monde, tant au niveau des gouvernements que dans les milieux politiques et par l'opinion publique. Les participants à la réunion ont pris acte de l'intention des pays de l'OTAN, auxquels la proposition de traité s'adresse au premier chef, d'étudier cette proposition. Ils ont exprimé l'espoir que ces pays adopteraient une approche constructive à l'égard de la conclusion d'un tel traité. Les Etats représentés à la réunion, quant à eux, confirment qu'ils sont prêts à contribuer par tous les moyens à l'examen de leur proposition et à procéder à un échange de vues sur ses divers aspects avec tous les pays intéressés. Il s'agit principalement de questions telles que la teneur et la portée des engagements éventuels à prendre en vertu du traité; leurs rapports avec les engagements découlant de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki ou d'autres traités et accords bilatéraux et multilatéraux, et la coopération nécessaire pour assurer l'application et le respect des engagements découlant du traité.

A la réunion, on a procédé à un échange de vues sur les moyens de donner suite à la proposition contenue dans la Déclaration politique de Prague visant à engager dès que possible, entre les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, des négociations directes sur la non-augmentation des dépenses militaires et sur leur réduction ultérieure, en pourcentage ou en valeur absolue. Les participants à la réunion se sont prononcés en faveur de la réalisation d'un tel accord. On a réaffirmé la conviction que la solution de ce problème pourrait apporter une contribution efficace à la cessation de la course aux armements et au passage au désarmement. Les ressources ainsi libérées pourraient être affectées au développement économique et social, y compris celui des pays en développement. Les participants à la réunion ont souligné que, compte tenu des tensions internationales croissantes, il était particulièrement important que leur appel reçoive un accueil positif de la part des Etats membres de l'OTAN et que s'engagent des négociations sur la non-augmentation et la réduction des dépenses militaires.

Les participants à la réunion ont noté que l'initiative visant à l'élimination des armes chimiques en Europe proposée dans la Déclaration politique de Prague avait été accueillie avec intérêt et sympathie dans de nombreux pays européens. Les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie continuent d'affirmer qu'une solution radicale du problème de la prévention d'une guerre chimique serait l'interdiction et la destruction des armes chimiques à l'échelle mondiale, qui font l'objet de négociations au Comité du désarmement à Genève. Dans le même temps, il serait utile d'entreprendre des mesures parallèles visant ce même objectif sur le continent européen. Les Etats représentés à la réunion sont prêts à engager des contacts de travail avec d'autres Etats intéressés, afin d'examiner de concert des questions pratiques liées à l'élimination des armes chimiques en Europe, telles que, principalement, la portée et le calendrier des mesures pertinentes, la teneur des engagements et la vérification de leur respect.

Les participants à la réunion estiment qu'un facteur efficace pour libérer le continent européen du danger nucléaire serait la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du continent, y compris le nord de l'Europe et les Balkans. La proposition visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la partie de l'Europe où la concentration des forces armées et des armements est particulièrement forte va également dans le même sens. Les participants à la réunion ont constaté que les peuples européens témoignent d'un intérêt croissant pour les propositions visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et ils se sont prononcés en faveur de l'organisation de négociations pertinentes entre les parties intéressées.